



Assemblée générale

Distr. limitée
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Troisième Commission
Point 63 de l'ordre du jour
Rapport du Conseil des droits de l'homme

Mauritanie* : projet de résolution

Rapport du Conseil des droits de l'homme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, par laquelle elle a institué le Conseil des droits de l'homme, et sa résolution 65/281 du 17 juin 2011, consacrée à l'examen de la question du Conseil,

Rappelant également ses résolutions 62/219 du 22 décembre 2007, 63/160 du 18 décembre 2008, 64/143 du 18 décembre 2009, 65/195 du 21 décembre 2010, 66/136 du 19 décembre 2011, 67/151 du 20 décembre 2012 et 68/144 du 18 décembre 2013,

1. *Prend note* du rapport du Conseil des droits de l'homme¹, de son additif² et des recommandations qui y figurent;
2. *Décide* de rester saisie de cette question prioritaire.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États.

¹ A/69/53.

² A/69/53/Add.1.

